

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de Petit-Palais et Cornemps dûment convoqué s'est réuni en séance **ordinaire** à la mairie le 11 décembre 2017 à 18 H 30 sous la présidence du Maire, Mme Patricia RAICHINI.

Présents : RAICHINI Patricia, VEYSSIERE Fabienne, BOUTIN Jean-François, AUDOUIN Anne, REYGADE Aline, BROUDICHOUX Serge, BARDESSOLLE Patrick, COUTANT Alain, HUCHET Pierrette

Procurations : POUDRET Annie à VEYSSIERE Fabienne
DUMON Alain à RAICHINI Patricia

Absent: PASCAL Romain

Excusés : HUOT Jean-Paul, MARTIN Frédéric

Secrétaire de séance : Jean-François BOUTIN

Lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 16 octobre 2017.

Madame le Maire rappelle que les comptes rendus des conseils municipaux doivent être envoyés au secrétariat dans les 15 jours.

DELIBERATION 28-2017 SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MOTION DE L'AMRF SUR « l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1^{er} octobre 2017

Après lecture faite de la motion, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité.

S'ASSOCIE solidairement à la démarche de l'Association des Maires Ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

DELIBERATION 29-2017 INSTALLATION D'INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE)

Cette borne sera installée sur la place publique devant chez Mme DANTONY au 2^{ème} trimestre 2018.

L'installation de cette borne ne coutera rien à la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

Approuve les travaux d'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques au lieu sus visé,

Approuve le transfert de compétence des IRVE de la commune vers de la SDEEG,

S'engage à accorder la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement avec dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée de 2 ans à compter de la pose de la borne,

S'engage à accorder au SDEEG une autorisation d'occupation du domaine public permettant l'implantation de ces IRVE.

DELIBERATIONS 30-31-32-33-2017 MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS SUIVANTS AU 1^{er} NOVEMBRE 2017

Suppression d'adjoint technique à TNC (27,35/35^{ème}) et création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet(27,35/35^{ème}).

Suppression d'un emploi d'adjoint d'administratif à temps non complet (12/35^{ème}) et création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à TNC (12/35^{ème}).

Suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps complet et création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

PRESENTATION DE DEVIS

Présentation de 3 devis concernant les huisseries au restaurant scolaire.

Présentation de devis pour l'achat de 2 sécateurs électriques.

Demande de devis ETS PORETTO et Fils afin d'installer une pergola pour protéger la colombe.

- Mme le Maire donne l'avis des bâtiments de France concernant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite aux abords des monuments historiques église de Cornemps et Eglise Saint Pierre.
Le dossier concernant cette accessibilité sera reporté.
- Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition des parents : afin qu'ils soient plus calmes que les enfants soient en récréation 15 minutes avant le repas.
Après une semaine d'essai, les enfants sont plus existés pendant le repas, donc abandon de cette proposition.
- Le montant de la participation 2018 au SDIS sera de 10 055 € pour 785 habitants.
Le contrôle des hydrants sera réalisé par le Syndicat de l'eau de Saint Médard de Guizières, si réparations à effectuer le syndicat fait faire les devis et la commune prend en charge les réparations.

- La commune de Petit-Palais et Cornemps n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle pour le phénomène « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols » pour la période de l'année 2016 suite à l'arrêté interministériel n° NOR INTE1726133 A signé le 27 septembre 2017 et publié au Journal officiel le 20 octobre 2017.
- 1 cabinet d'infirmiers s'est installé sur la commune devant le monument aux morts depuis le 1^{er} décembre 2017.
- Les habitants du Val de Petit Palais et Cornemps ont envoyés une pétition et un courrier demandant des trottoirs.
Une réponse leur a été transmise.
- Mme le Maire informe le Conseil que Jérémie BESSARD a envoyé un courrier de démission du Conseil Municipal.
Alain COUTANT sera suppléant au Syndicat de l'Eau pour remplacer M. BESSARD.
- Mme le Maire rappelle aux conseillers que les personnes qui réservent la salle polyvalente doivent fournir l'assurance et les chèques à leur nom.
Proposition d'augmenter la location de la salle au 1^{er} janvier 2018, le conseil n'est pas favorable.
Il faudrait changer le chauffage dans la cuisine.
Il est rappelé à toutes les associations que la vente d'alcool est interdite.
- Décès de M. N'GUYEN et Mme DE LA CHAPELLE
- Cérémonie des vœux le Vendredi 12 janvier 2018 à 19 H 00. Remise des cartes d'électeurs aux jeunes inscrits sur la liste électorale.
Repas avec le personnel communal aura lieu à l'Auberge du Pressoir.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Fabienne VEYSSIERE informe les conseillers qu'à la suite du conseil d'école, il a été demandé de mettre de la musique douce dans le réfectoire pendant le repas afin que les enfants soient plus calmes.

Voir s'il serait possible de faire 2 services ou aménager la cantine.

Des personnes âgées pourraient venir manger avec les enfants.

A étudier prochainement.

M. Patrick BARDESSOLLE demande si un chauffage peut être installé dans la cuisine de la salle et installer un spot à l'extérieur de la salle pour le marché.

Des devis seront demandés.

M. Alain COUTANT demande qui va organiser les jeux inter villages le 7 juillet 2018.

Ce sera le Comité des Fêtes

Proposition de faire la publicité avec un mégaphone.

Mme Anne AUDOUIN signale un écoulement d'eau sur la route aux Huguets.

Mme le Maire le signalera au Syndicat des Eaux.

Mme Pierrette HUCHET concernant les chiens en divagations sur le village Queyrai, elle a rendez-vous avec Mme le Maire de Saint Médard de Guizières afin de faire le nécessaire auprès de la propriétaire.

Mme Aline REYGADE informe le conseil que des personnes du Val ont demandé un abris bus pour les enfants qui vont au collège.

Il lui est répondu qu'il n'y a pas d'arrêt bus réglementaire du département au Val, l'arrêt est devant la Mairie.

Demande si possibilité d'avoir une réunion dans chaque hameau.

Les personnes qui ont des problèmes peuvent aller voir les conseillers qui habitent les hameaux ou venir à la Mairie.

M. Serge BROUDICHOUX propose de déraser les bas-côtés en attendant que les trottoirs soient faits pour aller au Val.

Problème au SMICVAL concernant les déchets verts et branches.

Etudier pour un broyeur.

Proposition de faire un panneau de bienvenue à l'entrée de Petit-Palais et Cornemps.

Mme le Maire demande à M. BROUDICHOUX de contacter les personnes propriétaires des chiens concernant les aboiements durant la journée.

Séance levée à 20 H 25